

Direction de la mesure
et de l'évaluation

Lecture

Roman
Nouvelle
Théâtre
Poésie/Chanson

Écriture

Texte
d'opinion

**Cadre d'évaluation
Français
10331-10332**

Février 2010



Table des matières

Introduction	1
Définition du domaine	2
Organisation du domaine	3
La lecture	3
Les habiletés	3
Relever l'information.....	3
Interpréter l'information	3
Réagir à l'information	4
Les types de textes.....	4
L'écriture	4
Les critères d'évaluation du discours.....	4
Les critères d'évaluation de la langue.....	4
Principes à respecter en évaluation sommative	5
Caractéristiques de l'évaluation	6
La lecture	6
Les items à réponse choisie (choix multiple, choix alternatif)	6
Les items à réponse construite (réponse courte et réponse élaborée).....	8
L'écriture	9
Structure de l'évaluation	10
Tableau de synthèse pour l'épreuve de lecture	10
Tableau de synthèse pour l'épreuve d'écriture	11
Communication des résultats	12
Conclusion	13
Bibliographie	14
Annexe – Exemples d'items	15

Introduction

Le cadre d'évaluation du français 10331-10332 énonce les paramètres qui serviront de fondement à l'évaluation, laquelle déterminera le degré de maîtrise des compétences en français, langue maternelle chez les élèves de 11^e année.

Il résulte d'une lecture globale et synthétisée du programme d'études¹ en vue d'assurer une congruence entre le contenu du programme et l'instrument de mesure qui servira à l'évaluation sommative dans le cadre du programme d'évaluation des apprentissages au secondaire.

Ce cadre d'évaluation est un document de référence qui permet aux personnes chargées de l'évaluation de cibler les éléments essentiels et représentatifs à évaluer et d'effectuer une cueillette de données pertinentes pour produire des résultats valides.

Ce document débute par une définition du domaine évalué. Suivent ensuite l'organisation du domaine, les principes à respecter en évaluation sommative, les caractéristiques de l'évaluation, sa structure, la communication des résultats ainsi qu'une bibliographie. En dernier lieu, une annexe regroupe des exemples d'items représentatifs de l'évaluation.

¹ Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, *Programme d'études : Français 11^e année*, 2008.

Définition du domaine

Un des objectifs de l'école publique est d'amener les élèves à acquérir les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être nécessaires pour comprendre ce qu'ils lisent et s'exprimer à l'oral et à l'écrit dans leur langue maternelle. Il importe donc que les élèves démontrent une compréhension juste et appropriée de leur langue et développent des habiletés pouvant être mises au service de la créativité et de la communication en général.

Dans ce contexte, le cours de français est le lieu par excellence où les élèves sont amenés à développer des stratégies nécessaires à la compréhension et à la production d'œuvres variées. Ainsi, le français constitue une matière scolaire essentielle où la langue, en plus d'être un outil de communication indispensable, sert aussi à structurer la pensée. D'ailleurs, c'est grâce à la langue que les élèves apprennent à raisonner, à inférer, à synthétiser, à manipuler des concepts, à communiquer leur pensée et à partager leur opinion.

Selon le programme d'études, le développement du goût de la lecture et de l'écriture est primordial. Par la lecture, les élèves ont accès à une grande variété d'œuvres littéraires les amenant à apprécier les produits culturels, à susciter une prise de conscience de leurs valeurs et à développer leur imaginaire. De même, la lecture de textes médiatiques tels que des articles de revue et de journaux met les élèves en contact avec le monde qui les entoure et les informe des enjeux de la société actuelle. Quant à l'écriture, elle offre aux élèves la possibilité de démontrer leur capacité de création et d'imagination ainsi que leur esprit critique et ce dans un français correct où la clarté et la cohérence sont à l'honneur.

Dans le programme d'études, les liens entre la lecture et l'écriture se veulent par ailleurs très étroits. Par de nombreuses pratiques de lecture et d'écriture de textes littéraires et de langue courante, les élèves apprennent à maîtriser le code écrit. La lecture sert aussi à toutes activités de projets d'écriture, la compréhension étant considérée comme étape préparatoire à la production écrite. De plus, comme le préconise le programme d'études, l'exploitation de situations variées, authentiques et signifiantes dans toute situation de communication (lecture, écriture, communication orale) amène les élèves à percevoir l'utilité de leurs apprentissages et à les utiliser judicieusement.

Afin d'exposer les élèves à des situations de communication variées pouvant servir à diverses fins, le programme d'études vise les cinq grandes intentions de communication suivantes : raconter ou manifester sa compréhension et son appréciation; convaincre; rendre compte; guider; comprendre ou transmettre une information nouvelle. L'examen provincial de français de 11^e année touchera, à des degrés divers, aux objets à l'étude et tiendra compte de la langue littéraire et de la langue courante.

Organisation du domaine

Le domaine d'évaluation du français 11^e année cible deux composantes importantes de la communication, soit *la lecture* et *l'écriture*. L'évaluation de la lecture permet de vérifier la capacité de l'élève à comprendre, à analyser et à réagir aux textes qui lui sont proposés. Quant à la composante *écriture*, elle permet de juger du degré de maîtrise de l'élève à produire dans une langue correcte, un discours argumentatif (texte d'opinion) à partir d'un sujet donné.

La lecture

L'épreuve de lecture veut non seulement amener l'élève à démontrer sa capacité à dégager et à sélectionner des informations pertinentes, mais aussi à inférer et à réagir aux éléments d'un texte. Aux fins de l'évaluation, trois habiletés ont été retenues et sont décrites ci-après. Ces habiletés d'ordre intellectuel seront appliquées à des textes littéraires.

Les habiletés

Relever l'information

Cette habileté vise la recherche et l'identification d'informations. L'élève doit parcourir le texte et relever l'information qui se trouve directement dans le texte pour répondre à la question posée. Il s'agit donc essentiellement :

- De repérer ou reconnaître les éléments appropriés;
- De sélectionner les informations pertinentes;
- De réécrire les informations désirées.

Dans l'épreuve de lecture, les questions qui exigent que les élèves relèvent l'information sont soit à réponse choisie soit à réponse construite.

Interpréter l'information

Cette habileté cible le traitement des informations en vue d'inférer et d'établir des liens. L'élève doit sélectionner l'information et les indices pertinents contenus dans le texte et les traiter pour répondre à la question posée. Il s'agit donc essentiellement :

- De dégager un sens;
- D'interpréter les idées;
- De donner une explication;
- De faire des inférences, des déductions;
- D'établir des liens (de sens, de causalité, etc.).

Dans l'épreuve de lecture, les questions qui exigent que les élèves interprètent l'information sont soit à réponse choisie soit à réponse construite.

Réagir à l'information

Cette habileté amène l'élève à prendre position et à justifier ou défendre son point de vue en faisant appel ou en se référant à des éléments contenus dans le texte. Il s'agit donc essentiellement :

- De juger, d'évaluer;
- De se situer par rapport au texte et d'exprimer sa réaction au texte;
- De manifester son appréciation du texte.

Dans l'épreuve de lecture, les questions qui exigent que les élèves réagissent à l'information sont toutes à réponse construite élaborée.

Les types de textes

L'épreuve de compréhension écrite est exclusivement composée de textes littéraires. Ces textes pourront provenir des catégories suivantes : extraits de roman, nouvelles littéraires/récits de fiction, extraits de pièces de théâtre et poésie/chansons.

L'écriture

L'épreuve d'écriture exige la production d'un texte d'opinion d'au moins 350 mots sur un sujet donné. L'élève doit démontrer sa capacité à exprimer son opinion et à la justifier ou la soutenir à l'aide d'arguments variés et pertinents. Il doit donc organiser et structurer ses idées, et appliquer les règles grammaticales pour bâtir un texte clair et cohérent dans une langue correcte.

Les critères retenus pour évaluer l'écriture portent sur le discours lui-même ainsi que sur la langue. Les critères rattachés au discours seront appliqués sur l'ensemble du texte tandis que les critères concernant la langue seront évalués sur les 350 premiers mots. Ces critères se présentent comme suit :

Les critères d'évaluation du discours

- *Cohérence de l'argumentation (en fonction du point de vue adopté)*
- *Structure du texte (organisation et progression du texte)*

Les critères d'évaluation de la langue

- *Vocabulaire (usage de termes précis et variés)*
- *Syntaxe (construction de phrases correctes)*
- *Ponctuation (usage d'une ponctuation adéquate)*
- *Orthographe d'usage et grammaticale (respect des règles)*

Principes à respecter en évaluation sommative

La justesse des décisions qui seront prises à la suite de l'évaluation provinciale dépend principalement de la validité de l'instrument de mesure. Pour assurer cette validité, l'examen doit permettre à l'élève de démontrer le plus fidèlement possible sa compétence par rapport au domaine mesuré.

Ainsi les principes suivants seront respectés :

- Les tâches d'évaluation seront congruentes avec les orientations du programme d'études de français au secondaire.
- Les situations d'évaluation porteront surtout sur les résultats d'apprentissage spécifiques définis dans le programme d'étude de français 11^e année.
- Les résultats d'apprentissage en rapport avec la compréhension orale et la production orale ne seront pas évalués dans l'épreuve sommative.
- Les situations d'évaluation en lecture et en écriture tiendront compte des aspects suivants :

En lecture, le choix des textes tiendra compte le plus possible de l'intérêt des élèves.

En écriture, le choix du sujet de rédaction sera le plus souvent un sujet d'actualité pouvant intéresser les élèves.

Lors de l'administration de l'épreuve de lecture et de l'épreuve d'écriture, l'élève pourra consulter un dictionnaire usuel, une grammaire ou un code grammatical et tout outil de référence tel qu' :

- un recueil de conjugaisons;
 - un dictionnaire des synonymes;
 - un dictionnaire des difficultés de la langue française;
 - un dictionnaire bilingue.
- Les situations d'évaluation seront constituées de tâches inédites de lecture et d'écriture permettant ainsi de vérifier la compréhension et la démarche intellectuelle de l'élève ainsi que son habileté à transférer ses apprentissages dans des contextes nouveaux.

Caractéristiques de l'évaluation

Tel que mentionné précédemment, les épreuves de français 11^e année portent sur la lecture et l'écriture. Ces deux composantes étant distinctes avec leurs caractéristiques propres, il convient ici de préciser certains paramètres ainsi que le type de tâches qui leur sont rattachées.

La lecture

L'épreuve de lecture se compose de quatre à six textes littéraires. Chaque texte sera précédé d'une brève mise en situation afin de situer l'élève par rapport au contenu et lui fournir une intention de lecture. L'examen sera constitué d'environ 24 à 30 items répartis dans l'une ou l'autre des catégories de textes retenues (voir p.4). L'épreuve sera d'une durée de trois heures.

L'épreuve de lecture sera composée des deux types d'items suivants : les items à réponse choisie (choix multiple, choix alternatif) et les items à réponse construite (réponse courte et réponse élaborée).

Les items à réponse choisie (choix multiple, choix alternatif)

Les items à choix multiple

Pour répondre à ce genre d'item, l'élève doit choisir une des réponses proposées. Le mode de correction de ce genre d'item est dichotomique². À l'occasion, selon l'habileté exigée par la question, on pourra demander à l'élève de justifier son choix en élaborant une courte réponse. Les items à choix multiple présenteront un choix de trois ou de quatre réponses³.

² Qui présente deux options possibles. Exemple : bon ou mauvais, correct ou incorrect.

³ L'item à trois réponses est un choix recommandé par un groupe de recherche qui a étudié la question du nombre optimal de réponses pour les items à choix multiple (Rodriguez, 2005). De façon générale, les items à trois réponses sont utilisés lorsqu'un quatrième leurre est peu plausible dans le contexte spécifique d'une question.

Les exemples 1 et 2 présentent des items proposant des réponses prédéfinies où l'élève doit choisir la meilleure réponse. Dans l'exemple 2, l'élève doit de plus apporter une justification de son choix de réponse.

Exemple 1

Qui fait la narration de cet extrait de roman? **Coche la bonne réponse.**

- A. Le personnage principal
 - B. Un personnage secondaire
 - C. Un narrateur omniscient
-

Exemple 2

Quel est le thème dominant dans cet extrait de roman? **Coche la bonne réponse.**

- A. La guerre
- B. La misère
- C. L'éducation
- D. La vengeance

Justifie ta réponse à l'aide de deux éléments du texte.

- _____

 - _____

-

Les items à choix alternatif

Les items à choix alternatif proposent à l'élève un énoncé ou une série d'énoncés pour lesquels deux positions sont présentées. Par exemple, on peut demander à l'élève si une affirmation est vraie ou fausse, exacte ou inexacte, correcte ou incorrecte. Le mode de correction de chaque énoncé est dichotomique.

Exemple 3

Encerle «Vrai» ou «Faux» pour chacune des affirmations suivantes.

a) Alex partage les mêmes valeurs que Morgana sur la famille.	Vrai \ Faux
b) Alex trouve une amie en la personne de Morgana.	Vrai \ Faux

Les items à réponse construite (réponse courte et réponse élaborée)

Les items à réponse construite courte

Ce type d'item demande aux élèves de formuler eux-mêmes une courte réponse. Dans ce cas, la gamme de réponses acceptables est limitée et les réponses facilement jugées comme correctes ou incorrectes. Quoique le mode de correction soit habituellement dichotomique, la participation des correcteurs sera nécessaire au processus de notation. Les exemples 4 et 5 sont des items à réponse courte.

Exemple 4

Quel est l'événement perturbateur dans cet extrait de roman?

Exemple 5

Comment Ilona justifie-t-elle l'impossibilité d'avoir des manuels scolaires neufs à son école?

Les items à réponse construite élaborée

Ce type d'item exige que les élèves construisent une réponse plus élaborée donnant la possibilité d'une vaste gamme de réponses possibles. Les items à réponse élaborée conviennent très bien pour mesurer certaines habiletés comme celle où l'élève doit réagir au texte. La qualité de la réponse dépend alors moins du point de vue adopté que de la capacité de l'élève à justifier ou expliquer son point de vue. Tous ces items sont notés par des correcteurs utilisant une grille de correction. Ceux-ci peuvent accorder un crédit partiel pour les réponses partiellement correctes ou moins élaborées. L'exemple 6 est un item sollicitant une réponse élaborée.

Exemple 6

Les parents de Joseph ont-ils eu raison de le confier à la comtesse de Sully?

Justifie ta réponse en t'appuyant sur le texte.

L'écriture

Afin de placer l'élève dans un contexte signifiant, un recueil de textes, sur un sujet en particulier, sera remis à chaque élève une semaine avant l'épreuve d'écriture. Cette activité de lecture servira d'étape préparatoire à la production d'un texte d'opinion. Les textes seront principalement de langue courante et tirés de revues, de journaux, de livres documentaires, etc. Par ce recueil de textes, l'élève aura la possibilité de se familiariser avec le sujet et de recueillir des informations pertinentes (faits, exemples, statistiques, citations d'experts, valeurs, émotions, etc.) afin d'appuyer ses arguments lors de la rédaction. L'élève pourra consigner ses notes de lecture sur une feuille prévue à cet effet et l'apporter lors de l'épreuve d'écriture. Il n'aura cependant pas droit à son recueil de textes. À l'examen, une question précise sera posée à l'élève sur le sujet présenté et il devra rédiger un texte capable de convaincre le ou les destinataires.

Les informations que l'élève aura recueillies sur sa feuille de notes devront être manuscrites. Par ailleurs, cette feuille de notes sera récupérée avec l'épreuve d'écriture. Dans la production de son texte d'opinion, l'élève devra se limiter à un maximum de 3 citations directes ou indirectes sans dépasser 75 mots au total. L'élève qui ne respecte pas cette consigne ou qui reprend des passages du recueil et les présente comme étant les siens sera pénalisé. L'épreuve d'écriture sera d'une durée de trois heures.

Structure de l'évaluation

Les deux tableaux de cette page présentent la répartition, en pourcentage, des points qui seront accordés aux divers aspects de l'épreuve de lecture pour les élèves inscrits au cours régulier d'une part et au cours modifié d'autre part.

Tableau de synthèse pour l'épreuve de lecture du Français 10331 (cours régulier)

Aspects Habilités	Communication (Habilité communicative)	Langue (Habilité linguistique)	Pourcentages accordés
Relever l'information	Dimension 1	Dimension 2	15 à 25 %
Interpréter l'information	Dimension 3	Dimension 4	50 à 60 %
Réagir à l'information	Dimension 5		20 à 30 %
	65 à 75%	25 à 35%	100%

Tableau de synthèse pour l'épreuve de lecture du Français 10332 (cours modifié)

Aspects Habilités	Communication (Habilité communicative)	Langue (Habilité linguistique)	Pourcentages accordés
Relever l'information	Dimension 1	Dimension 2	20 à 30 %
Interpréter l'information	Dimension 3	Dimension 4	45 à 55 %
Réagir à l'information	Dimension 5		20 à 30 %
	65 à 75%	25 à 35%	100%

Le tableau suivant présente la répartition, en pourcentage, des points qui seront accordés aux divers aspects de l'épreuve d'écriture tant pour les élèves inscrits au cours régulier que pour ceux inscrits au cours modifié.

Tableau de synthèse pour l'épreuve d'écriture Français 10331 (cours régulier) et Français 10332 (cours modifié)

	Rédaction d'un texte d'opinion
Critères d'évaluation du discours	Pourcentages accordés
Cohérence de l'argumentation (en fonction du point de vue adopté)	20 %
Structure du texte (organisation et progression du texte)	20 %
Sous-total	40 %
Critères d'évaluation de la langue	
Vocabulaire (usage de termes précis et variés)	15 %
Syntaxe (construction de phrases correctes)	20 %
Ponctuation (usage d'une ponctuation adéquate)	5 %
Orthographe d'usage et grammaticale (respect des règles)	20 %
Sous-total	60 %
	100%

Communication des résultats

Dans le cadre de l'évaluation sommative, la compétence de l'élève en français sera rapportée par une note sur 100 pour chacune des deux grandes composantes que sont la lecture et l'écriture. La note à l'examen provincial sera composée de 50% de la note de lecture et de 50% de la note d'écriture. Le résultat final de l'élève sera constitué de 40% de la note obtenue à l'examen et de 60% de la note de scolarité.

Les résultats des examens provinciaux et les notes de scolarité seront rendus publics. D'abord, les résultats des élèves seront envoyés aux écoles lorsque les deux parties de l'examen (lecture et écriture) auront été administrées et corrigées. Ce premier envoi servira à compléter le dossier de l'élève.

Plus tard, un rapport statistique provincial fournira des renseignements complémentaires sur les habiletés de l'épreuve de lecture et sur les critères évalués à l'épreuve d'écriture. Ce rapport sera rendu public par l'entremise du site web du ministère de l'Éducation.

Conclusion

Le présent cadre d'évaluation permettra l'élaboration d'un instrument de mesure qui traduira, avec le plus de congruence possible, l'esprit et le contenu du programme de français 10331-10332. Il permettra aussi une constance et une uniformité dans l'élaboration des examens externes administrés au fil des années.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont collaboré au présent document en y apportant leur compétence au niveau du français, de la pédagogie ou de la docimologie.

Bibliographie

MÉNB (2008) *Programme d'études : Français 11^e année*. Direction des services pédagogiques, ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.

MÉNB (2007) *Épreuve de compréhension écrite – Français 10331 – Cahier B*. Direction de la mesure et de l'évaluation, ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.

MÉNB (2006) *Épreuve de compréhension écrite – Français 10411 – Cahier B*. Direction de la mesure et de l'évaluation, ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.

MÉNB (2004) *L'intégration de l'évaluation dans le processus enseignement-apprentissage*. Monographie rédigée par Jean-François Richard, professeur agrégé à l'Université de Moncton.

MÉNB (2002) *Politique provinciale d'évaluation des apprentissages. L'évaluation au service de l'apprentissage*. Direction de la mesure et de l'évaluation, ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.

Rodriguez, Michael C. (2005) *Three Options Are Optimal for Multiple-Choice Items: A Meta-Analysis of 80 Years of Research*, University of Minnesota.

OCDE (2003) *Cadre d'évaluation de PISA 2003 – Connaissances et compétences en mathématiques, lecture, sciences et résolution de problèmes*. Organisation pour la Coopération et le Développement économique.

OCDE (2000) *Mesurer les connaissances et les compétences des élèves : Lecture, mathématiques et science : l'évaluation PISA 2000*. Organisation pour la Coopération et le Développement économique.

Vous trouverez l'annexe de ce document sur le portail du ministère de l'Éducation à la section Mesure et évaluation à l'adresse suivante :

<https://portail.nbed.nb.ca/ministere/dme>

L'annexe porte le titre :

Français 11e
Cadre d'évaluation
Annexe
Exemples d'items